



BITBURGER BRAUGRUPPE
INTERNATIONAL BRANDS

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS SANS OBLIGATION D'ACHAT

Début le 07 avril 2026 à 10h00 et fin le 18 mai 2026 à 10h00.

Conditions de participation

Le jeu-concours "Bitburger Football-Aktion" est organisé par la société Bitburger Braugruppe GmbH, Römermauer 3, 54634 Bitburg- ALLEMAGNE (ci-après "Bitburger").

Préambule

Le jeu-concours sans obligation d'achat décrit ci-dessous respecte en tous points l'esprit de l'article 21 de la loi modifiée du 30 juillet 2002 réglementant certaines pratiques commerciales, et sanctionnant la concurrence déloyale, abrogée par la loi du 23 décembre 2016 sur les ventes en soldes et sur trottoir et la publicité trompeuse et comparative.

Le projet de loi élaboré par le Ministère de l'Économie luxembourgeois, à l'origine de l'adoption de la loi précitée du 23 décembre 2016, constatait que les conditions de l'article 21 de la loi du 30 juillet 2002 sont « plus précises et plus restrictives que celles de la directive (...). La loi modifiée du 30 juillet 2002 va donc au-delà des exigences de la directive. »

Afin d'assurer la transparence du présent jeu-concours vis-à-vis des autorités luxembourgeoises et de garantir en permanence la protection et l'information des consommateurs, la Bitburger Braugruppe GmbH a décidé, nonobstant la disparition de l'obligation légale correspondante, de continuer à faire déposer les règlements de ses jeux-concours auprès d'un huissier de justice luxembourgeois.

Sur la base de la législation en vigueur, les jeux-concours de la Bitburger Braugruppe GmbH, constituent des pratiques commerciales au sens de l'article L-121-2 (2) du Code de la consommation luxembourgeois. Ces pratiques sont organisées avec toute la diligence requise afin de ne pas porter atteinte au principe de "loyauté" visé aux articles L-122-1 à L-122-4 du Code de la consommation luxembourgeois.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La société Bitburger Braugruppe GmbH, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Rhénanie-Palatinat sous le numéro HRB 31048, dont le siège est situé Römermauer 3, 54634 Bitburg- ALLEMAGNE, organise un jeu-concours gratuit du 07 avril 2026 à 10h00 au 18 mai 2026 à 10h00 inclus.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Seules les personnes âgées d'au moins 18 ans et ayant leur résidence principale au Luxembourg peuvent participer à la "Bitburger Football Action". L'envoi des gains se fait uniquement au Luxembourg.

Le jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, organisé à des fins exclusivement publicitaires, est uniquement réservé aux personnes majeures et capables de contracter. Les personnes majeures sous régime de protection (tutelle ou curatelle) ne peuvent participer que par l'intermédiaire de leur tuteur ou de leur curateur ou avec son accord exprès, sous la responsabilité de la direction de l'établissement concerné.

Sont exclus de la participation au jeu-concours :

- Les collaborateurs de la Bitburger Braugruppe GmbH,
- Les collaborateurs des partenaires et/ou des prestataires de services qui sont ou ont été impliqués dans la création et le déroulement du jeu-concours.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION AU JEUX-CONCOURS GRATUIT

3-1 Déroulement de l'action :

L'action se déroule dans le commerce et la restauration au Luxembourg.

Pour participer à l'action, il faut scanner le code QR figurant sur les supports publicitaires de l'action, tels que les affiches ou les panneaux d'affichage dans le commerce et la restauration, afin d'accéder à la page d'accueil de l'action.

Sur cette page, il s'agit de remplir intégralement le formulaire de participation et de l'envoyer avant le 18 mai 2026, 10h00, et de s'abonner à la newsletter Bitburger pour participer au tirage au sort. L'abonnement à la newsletter doit être maintenu pendant toute la durée de l'action. La participation n'est pas liée à l'achat de produits Bitburger.

3-2 Date limite de participation

Il est possible d'envoyer le formulaire de participation jusqu'au 18 mai 2026 à 10h00.

ARTICLE 4 : LES PRIX DE L'ACTION

Pendant la période de promotion susmentionnée, vous avez la possibilité de gagner les prix suivants dans le cadre du jeu-concours sans obligation d'achat :

- **2.000 x plans des matchs Bitburger :**
Collectionnez tous les drapeaux des pays dans les bouchons promotionnels Bitburger et suivez la Coupe du Monde 2026 en direct avec votre plan des matchs Bitburger.
- **2.000 x casquettes Bitburger pour la Coupe du Monde :**
Casquette de fan Bitburger de haute qualité avec le logo officiel de la DFB.
- **1x2 places pour le Public-Viewing Event à l'Europa-Park :**
2 nuitées pour 2 personnes à l'Europa-Park, y compris événement de projection publique pour un match de l'équipe nationale allemande dans le cadre de la Coupe du monde 2026 du 19 au 21 juin 2026
- **1 x Weber Master-Touch GBS E-5755 :** Allumer et savourer - découvrez l'expérience du barbecue au charbon de bois avec le Master-Touch !
- **1 x ballon dédié** de l'équipe nationale masculine allemande
- **1 x maillot dédié** de l'équipe nationale masculine allemande

ARTICLE 5 : TIRAGE DES GAINS - DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort sera effectué de manière aléatoire parmi tous les participants correctement inscrits à la fin de la période de participation.

En cas de gain, le participant recevra le prix tiré au sort par courrier ou par e-mail à l'adresse indiquée.

Le tirage au sort des prix se fera dans l'ordre indiqué plus haut, à savoir, en premier lieu, les gagnants des plans des matchs magnétiques, et en dernier lieu, les gagnants du ballon et du maillot dédié.

Chaque participant peut recevoir un (1) prix maximum, quel que soit le nombre de fois qu'il a rempli le formulaire de participation.

ARTICLE 6 : ATTRIBUTION DES GAINS

En participant au jeu-concours, le participant accepte de fournir les données à caractère personnel suivantes pour la bonne attribution de chaque gain :

Prénom et nom de famille, adresse électronique, date de naissance, rue, code postal et ville.

Pour un bon déroulement, les données requises pour l'inscription au jeu-concours doivent être transmises. Il est important de noter que pour pouvoir participer au concours, les données personnelles peuvent être transmises jusqu'au 17 mai 2026, 23h59:59 au plus tard.

Le respect du délai est déterminé par la date de transmission des données introduites dans le masque de saisie. Le moment déterminant est celui de la réception complète des données sur le serveur mis à disposition par Bitburger.

Bitburger n'assume aucune responsabilité pour la transmission des données. Le participant au jeu-concours est lui-même responsable de la saisie correcte de ses données. Les erreurs de saisie et de transmission lui incombent totalement.

ARTICLE 7 : CONDITIONS APPLICABLES À TOUS LES GAINS

Dans la mesure où aucune date antérieure résulte des présentes conditions de participation ou des circonstances, Bitburger est libérée de toutes ses obligations découlant de ce jeu-concours dès la remise du prix.

Sauf convention contraire expresse, Bitburger ne prend pas en charge les éventuelles dépenses financières (frais de déplacement, etc.) nécessaires au retrait ou à la réalisation du gain. Ces frais sont à la charge du gagnant.

Les droits au gain ne sont pas transférables à d'autres personnes. Un paiement en espèces ou un échange des gains n'est pas possible. Les photos des gains sont fournies à titre d'illustration et peuvent différer des gains réels. Ces gains peuvent également être remplacés par d'autres gains de valeur équivalente.

La revente des gains, y compris par Internet, n'est pas autorisée. Si le gain ne peut être remis, le droit au gain est annulé et Bitburger est en droit d'utiliser le gain à d'autres fins. Dans le cas d'un envoi non distribuable, Bitburger n'est pas tenue de procéder à des recherches supplémentaires. Tout recours juridique est exclu.



BITBURGER BRAUGRUPPE
INTERNATIONAL BRANDS

ARTICLE 8 : CONDITIONS APPLICABLES À TOUS LES VOYAGES

Sauf description contraire, le voyage aller et retour n'est pas compris dans le prix. Les gagnants sont responsables de tous les documents d'identité nécessaires pour entamer leur voyage. Si le voyage ne peut être effectué en raison de documents manquants, cela relève de la responsabilité des gagnants. Il n'existe alors aucun droit à la réalisation ou au report du voyage ou à l'échange contre un autre gain. Si certaines prestations partielles ne sont pas possibles en raison de restrictions ou de recommandations légales, quasi-légales ou administratives, il n'existe aucun droit au remplacement ou à la fourniture ultérieure de ces prestations. Cela s'applique également aux événements et conditions météorologiques ou à d'autres circonstances extérieures sur lesquelles l'organisateur n'a aucune prise. Il en va de même si le gagnant ne prend pas possession de son gain ou, dans le cas d'un voyage, s'il ne l'effectue pas, que ce soit par sa faute ou non.

ARTICLE 9 : EXCLUSION DE LA PARTICIPATION

Toute violation des présentes conditions de participation autorise Bitburger à exclure les participants concernés du jeu-concours.

Bitburger se réserve le droit d'exclure de la participation toute personne soupçonnée d'utiliser des moyens illicites pour participer au jeu-concours ou d'essayer de toute autre manière de se procurer ou de procurer à des tiers des avantages par manipulation. Dans ce cas, ainsi qu'en cas de fraude ou de manipulation, des gains pourront encore être attribués et réclamés ultérieurement.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION ET FIN DE L'ACTION

Bitburger se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions de participation. En outre, elle se réserve le droit de mettre fin, d'interrompre ou de prolonger l'action à tout moment et sans préavis si des raisons importantes le justifient. Cela vaut en particulier pour les raisons qui perturberaient ou empêcheraient le déroulement de l'action comme prévu.

ARTICLE 11 : PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La société Bitburger Braugruppe GmbH traite les données à caractère personnel conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016. Les participants ont le droit d'**accéder** à leurs données à caractère personnel, de demander leur **rectification** ou leur **suppression**. Ils peuvent exercer ces droits en s'adressant par écrit à l'organisateur. Les données à caractère personnel sont conservées pendant toute la durée du jeu-concours et **au plus tard jusqu'à un mois après le dernier tirage au sort**. Bitburger traite les données à caractère personnel fournies dans le cadre de la participation au jeu-concours en tant que responsable de l'exécution de ce jeu-concours.

Il s'agit notamment des données suivantes :

- Nom et prénom
- Sexe
- Adresse électronique
- Adresse postale
- Âge et date de naissance
- Goûts.

Nous nous réservons le droit d'utiliser vos données pour vous offrir une expérience utilisateur optimisée. Vous trouverez nos données de contact sur notre site internet à l'adresse <https://www.bitburger.de/impressum/>.

Le traitement des données se fonde sur l'article 6, paragraphe 1, point 1 b) du RGPD (contrats de jeu-concours). Les données sont en principe traitées par Bitburger. Dans la mesure où la législation sur la protection des données l'autorise, des prestataires de services engagés sur une base contractuelle peuvent, dans certains cas, traiter les données à ces fins, par exemple pour l'envoi ou la mise à disposition des gains susmentionnés.

Les adresses demandées pour l'attribution des gains seront anonymisées, effacées ou bloquées après l'exécution complète du jeu-concours, dans le respect des prescriptions légales.

Les participants à ce jeu-concours acceptent que les données puissent également être utilisées par Bitburger à des fins d'analyse et de marketing. En confirmant ces conditions de participation, ils acceptent expressément que Bitburger échange leur adresse e-mail avec des partenaires marketing tels que Google, Meta et éventuellement d'autres. Un traitement ultérieur des données après la fin du jeu-concours n'aura lieu que si et dans la mesure où cela est autorisé par la loi (voir le contrat du jeu-concours au sens de l'article 6, paragraphe 1, point B) du RGPD) ou si un consentement correspondant a été donné (par ex. pour la réception d'autres

informations de la part de Bitburger). Un tel consentement peut être révoqué à tout moment vis-à-vis de Bitburger.

En tant que personne concernée, vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel (art. 15 du RGPD), de les rectifier (art. 16 du RGPD), de les faire effacer (art. 17 du RGPD) ou d'en limiter le traitement (art. 18 du RGPD), de vous opposer à leur traitement (art. 21 du RGPD) et d'en demander la portabilité (art. 20 du RGPD). Si elles souhaitent faire usage de l'un de ces droits, les personnes concernées peuvent s'adresser à l'organisateur ou au délégué à la protection des données, notamment à l'adresse suivante : datenschutz@bitburger-braugruppe.de. Il est également possible d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (art. 77 du RGPD). De plus amples informations sur la protection des données chez Bitburger peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <https://www.bitburger.de/datenschutz/>.

ARTICLE 12 : VALEUR CONTRACTUELLE DU PRÉSENT RÈGLEMENT

La participation aux jeux-concours gratuits sans obligation d'achat, objet du présent règlement, implique l'acceptation sans réserve des présentes dispositions. Ces dernières ont une valeur contractuelle et sont considérées comme reconnues et acceptées par l'utilisateur.

ARTICLE 13 : DIVERS

L'envoi des gains n'est possible qu'au Luxembourg.

Bitburger n'assume aucune responsabilité - dans la limite des dispositions légales - pour les erreurs ou les fautes d'impression ainsi que pour les dommages éventuels en rapport avec la mise à disposition et l'utilisation des prix, sauf s'ils sont dus à une faute intentionnelle ou à une négligence grave de la part de Bitburger. Pour obtenir de plus amples informations et pour prendre contact concernant la Bitburger Fußball-Aktion, consulter la page internet bitburger.de/wm-aktion.



ARTICLE 14 : CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La responsabilité de Bitburger, des responsables de l'exécution, de ses travailleurs et de ses représentants résultant de ou en rapport avec ce jeu-concours, quel qu'en soit le motif juridique, est limitée aux cas de faute intentionnelle et de négligence grave ainsi qu'à la violation d'obligations cardinales. En cas de violation par négligence, la responsabilité de Bitburger est limitée au montant des dommages prévisibles d'après le contrat. L'exclusion de responsabilité ainsi que la limitation de responsabilité ne s'appliquent pas aux dommages causés par une atteinte à la vie, à l'intégrité physique et/ou à la santé ou à une responsabilité en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits.

ARTICLE 15 : EXCLUSION DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

Si, par suite d'un cas de force majeure, pour des raisons techniques ou pour toute autre raison imprévisible, le jeu-concours devait être annulé, reporté ou interrompu, la société organisatrice ne pourrait en être tenue pour responsable de quelque manière que ce soit.